

<p style="text-align: center;"><b>Note d'Orientation Politique</b> <b>Axes politiques fondamentaux choisis pour les 3 prochaines années</b></p>
---

**A l'occasion de la présentation de la note de politique générale et avant d'aborder les différents axes de travail définis par la majorité qui soutient le Collège des Bourgmestre et Echevins, permettez-moi de rappeler qu'il s'agit pour nous de « mettre l'humain au-dessus de tout », avec ses implications évidentes dans la manière de gérer la chose publique.**

Dans le prolongement des politiques menées depuis plus de 15 ans et avec la nécessaire volonté d'innover, nous voulons continuer à faire de notre commune **un « espace de bonheur » pour tous les Berchemois**. Nous voulons résolument faire confiance à l'avenir et faire confiance aux femmes et aux hommes qui animent notre communauté berchemoise.

La commune est et reste le premier lieu de démocratie même si d'aucuns souhaitent parfois sa disparition pour des raisons qui n'ont rien à voir avec son efficience. Au-delà des outils légaux qui organisent notre démocratie locale, nous voulons promouvoir un mode de décision pleinement participatif, centré sur l'écoute, le dialogue et une culture de l'évaluation. Dans l'organisation de la vie locale, nous estimons aussi que le rôle de la collectivité publique doit être justement dosé : elle doit respecter et soutenir les initiatives économiques et sociales, collectives ou individuelles, privilégier les partenariats et encourager la vie associative.

Ce que nous entreprendrons, nous le ferons – comme par le passé - en adoptant une attitude ouverte, constructive et éthique dans nos comportements. Parce que nous voulons que la confiance soit notre ciment, que l'honnêteté soit notre ligne de conduite et que le bonheur des Berchemois soit notre objectif permanent.

Considérant qu'une large majorité de la population a donné aux partenaires de cette majorité la possibilité d'unir leurs forces pour la nouvelle législature communale et une volonté, sans doute partagée plus largement, de rencontrer les attentes de tous les Berchemois sans distinction de culture, de langue ou d'opinions dans un esprit de véritable ouverture,

Considérant également la volonté des partenaires de la majorité et, au-delà, la volonté de tous ceux qui peuvent partager l'objectif, d'œuvrer pour une compréhension et une collaboration entre les deux grandes communautés culturelles et en prenant en considération les acquis de la législature achevée et la nécessité de prolonger cette politique de gestion dynamique, nous souhaitons également que Berchem-Sainte-Agathe s'inscrive dans la recherche de solutions durables pour notre commune et notre planète.

Nous sommes, en effet, à la croisée des chemins. Notre modèle de société a montré ses limites et ses points faibles que sont le matérialisme et l'individualisme, sources de mal être, d'isolement, de pauvreté, de maladie... L'Humanité fait face à des défis globaux inédits pour les milliards de femmes et d'hommes qui peuplent notre Terre : économique, alimentaire, environnemental, énergétique, climatique, éthique, démographique,...

Pour répondre, à notre niveau communal, à ces nouveaux défis, nous voulons résolument miser sur la force de travail des mandataires de tous niveaux mais aussi des Berchemois, leur capacité d'initiative, leur intelligence créatrice, individuelle et collective.

Puisqu'il s'agit de la première prérogative communale, j'aborderai d'abord les aspects de sécurité et de prévention.

**En matière de sécurité**, et parce que cette matière est un droit individuel inaliénable, le Collège des Bourgmestre et Echevins mettra tout en œuvre pour garantir ce droit. Pour ce faire nous soutiendrons financièrement la zone de police en regard de notre propre budget et sans oublier la nécessaire réévaluation des aides financières fédérales en la matière. Sur le plan local, l'accent sera mis sur la présence des policiers en rue à travers la présence humaine, l'organisation de patrouilles locales, des opérations de sensibilisation et de répression des comportements inadéquats. La coordination et la collaboration entre les services de la division locale de police et le service prévention seront accentuées. Le service prévention sera étoffé de deux gardiens de la paix et d'un éducateur de rue spécialisé. Des campagnes de sensibilisation seront régulièrement organisées, sur des thèmes variés tels que la prévention des cambriolages, le vol par ruse, ou encore sur le respect du Règlement Général de police.

Tant en matière de sécurité que **de prévention**, l'accent sera mis sur la sécurité des personnes, les violences intrafamiliales, la sécurité des biens ainsi que sur la poursuite des incivilités et des nuisances portant atteinte à la tranquillité publique, à la propreté et à la sécurité à tous les niveaux dans la commune. Des opérations en collaboration avec la police, les services communaux et les gardiens de la paix seront régulièrement menées. Les priorités iront aux problématiques de circulation, aux vols au sens large, à la sécurité aux abords des écoles, et aux infractions urbanistiques. La Commune veillera au renforcement de sa capacité de contrôle des règlements communaux en finançant des heures supplémentaires pour le contrôle des règlements communaux le week-end. Par ailleurs, les collaborations avec les services régionaux et fédéraux seront renforcées pour les matières telles que l'hygiène alimentaire ou le contrôle des lois sociales.

**En terme de réponse au défi démographique**, et parce que Berchem-Sainte-Agathe a connu une importante et rapide augmentation de sa population, c'est au pied de la pyramide des âges que le défi est le plus immédiat. Même si la Commune a déjà préparé des réponses concrètes par la construction de nouveaux pavillons ou l'obtention de subsides et du permis pour une nouvelle école, par exemple, accueillir les plus petits, éduquer les jeunes enfants et encadrer les adolescents sera la priorité du Collège. A l'autre bout de la pyramide des âges, l'accompagnement des seniors demandera une nouvelle créativité, notamment via l'intergénérationnel, tant dans le domaine du logement que celui de la vie communautaire.

**Pour la petite enfance**, le Collège répondra à la demande croissante de places en crèche à travers différents projets et dans le cadre du Plan Cigogne III annoncé par la Communauté Française. Une crèche supplémentaire dans le cadre d'un projet "logement / équipement / intergénérationnel" dans un bâtiment du CPAS sera créée. Des places supplémentaires en crèche seront envisagées soit dans le cadre du projet « Jardins du Nord » de la SDRB, soit dans un autre cadre immobilier.

Dans le cadre d'un partenariat entre le CPAS et l'asbl Courte Echelle, une deuxième MCAE de 18 lits qui intégrera des enfants porteurs de handicap sera mise sur pied. Des lieux d'accueil encadrés au domicile des accueillantes seront également promus et un suivi communal sera assuré.

Dans une perspective de soutien à la parentalité et afin de favoriser les échanges entre enfants et adultes, une "Maison Verte", espace de rencontre pour parents et enfants (dans l'esprit de Françoise Dolto) sera mis en œuvre avec le soutien de la Cocof. Dans un souci de sensibilisation à la Santé, la Commune créera une 2e "consultation pour enfants" de l'ONE afin d'assurer un suivi médical et préventif de tous les enfants.

Afin de favoriser l'insertion sociale, la Commune créera – en collaboration avec le CPAS – des points "halte d'accueil" pour permettre aux parents de rechercher un emploi ou de suivre une formation. Toujours dans une optique de soutien aux familles et d'insertion socio-professionnelle, la Commune mettra en place un service de garde d'enfants malades à domicile et/ou une halte-garderie avec des professionnels et l'aide éventuelle de "grands-parents" de substitution.

Le Collège favorisera également le partenariat public/privé dans le cadre du plan SEMA (Synergie Employeur Milieu d'Accueil) en étant moteur de rencontre au niveau communal entre porteurs de projets de milieux d'accueil (Commune, CPAS, Valida...) et des entreprises situées sur le territoire de la Commune.

**La famille** est la base même du fondement de notre société et le lieu des apprentissages. Le Collège y portera une attention particulière. Les enjeux sont importants et la tâche éducative de plus en plus complexe compte tenu des formes multiples que recouvre aujourd'hui cette entité. La Commune poursuivra le soutien à la parentalité et aux familles à travers la coordination de tous les acteurs de terrain (conférences, collaboration avec les associations de parents, etc.) et en organisant annuellement une semaine de la famille et de la petite enfance. De plus, avec ces acteurs, le Collège veillera à informer mieux les « nouveaux parents » sur les bonnes pratiques en matière d'hygiène alimentaire et de santé et nous travaillerons à un meilleur dépistage de certaines maladies et handicaps (surdit , diab te, autisme, etc.).

**L'enseignement fondamental** est traditionnellement une mission communale. En terme d'infrastructure scolaire, le Collège finalisera la construction d'une nouvelle  cole fondamentale francophone (maternelle et primaire) avec un projet  ducatif int grant des enfants porteurs de handicap. L'ouverture de nouvelles classes

néerlandophones sera également envisagée pour l'enseignement fondamental. Les locaux existants seront adaptés dans ce sens.

**En terme de gestion de l'enseignement communal**, les défis sont importants et complexes. Le Collège veillera à ce que les écoles communales mettent l'accent sur la maîtrise des fondamentaux afin de détecter les difficultés d'apprentissage et à y remédier à l'école sans obliger les parents à recourir à des cours particuliers, de détecter les élèves présentant certains troubles de l'apprentissage ou certaines caractéristiques et les prendre en charge à l'école, avec au besoin un soutien extérieur complémentaire. Il encouragera également l'utilisation de nouvelles technologies en classe. Une attention particulière sera également apportée à l'offre des cantines scolaires en terme de rapport qualité/prix et de diversité alimentaire.

En lien avec l'école, nous soutiendrons les initiatives des bibliothèques, des académies, des Centres culturels francophones et néerlandophones et les musées pour ouvrir l'enfant aux deux langues nationales, aux arts et développer son sens artistique. L'éveil au sport, facteur de santé et de socialisation, se fera au départ du centre sportif, des clubs locaux et des associations spécialisées pour compléter les heures de gymnastique à l'école.

Par ailleurs, nous donnerons des suites concrètes à l'audit de notre enseignement fondamental communal francophone à travers la réécriture du projet pédagogique. Nous soutiendrons directions, enseignants et encadrants dans leur volonté de formation et les ferons accompagner par un conseiller pédagogique.

Nous voulons mettre en place un suivi dès la maternelle afin de discerner les éventuels handicaps et troubles de l'apprentissage (puéricultrice spécialisée, logopède...) et instaurer un contrat « école-famille » au moment de l'inscription afin d'assurer une adhésion au projet éducatif de l'école.

Nous maintiendrons les avantages sociaux tels que définis par le règlement communal au profit de tous les enfants fréquentant les établissements berchemois d'enseignement fondamental sans distinction. Nous renforcerons également la sécurisation des lieux scolaires et de leurs abords.

Pour la jeunesse, le Collège donnera une voix aux jeunes Berchemois en réalisant une large enquête afin de connaître leurs aspirations et leurs besoins en matière de politique de la Jeunesse. Les résultats permettront de développer des activités et une programmation culturelle adaptée pour la tranche 12-18 ans.

Cette voix sera également entendue grâce à la création d'un Conseil Consultatif des Jeunes avec des représentants des associations et des jeunes non organisés. La voix des plus jeunes sera, elle, entendue via la poursuite des réunions du Conseil Communal des Enfants. Le Collège souhaite que nos enfants apprennent le fonctionnement de la Commune et des institutions démocratiques. Un « journal communal des jeunes », écrit par les jeunes et pour les jeunes Berchemois sera également diffusé. De cette manière, le Collège permettra aux jeunes Berchemois de devenir des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires.

Le Collège renforcera la diffusion de l'information des activités extrascolaires et culturelles auprès des familles, en augmentant les différentes sources d'information (site internet, facebook, newsletter, édition bisannuelle du Guide de l'Accueil Temps Libre et Extrascolaire...).

Le Collège pérennisera et augmentera les rendez-vous festifs et ludiques pour les jeunes enfants et les familles (comme la Chasse aux Œufs de Pâques, la fête d'Halloween, la Saint-Nicolas,...) et créera un Festival de Spectacles pour enfants. Nous déploierons de nouvelles activités durant les vacances scolaires et pendant l'année pour les 3-12 ans et 12-18 ans via une programmation culturelle et poursuivrons la restructuration de la Plaine de Vacances communale. Conformément au plan d'action de la Commission Communale de l'Accueil (CCA), l'intégration d'enfants porteurs d'un handicap dans les activités organisées par notre administration ainsi que dans celles mises sur pied par nos différents partenaires sera promue.

Afin de proposer un accueil en dehors du temps scolaire qui soit de qualité et d'une grande variété pour les enfants, le Collège lancera le principe du pedibus qui permettra aux enfants de se rendre dans un lieu de loisirs en dehors des murs de l'école et en toute sécurité. Le Collège renforcera la formation du personnel affecté à la surveillance scolaire et aux activités de vacances, conformément au Code de Qualité de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE).

Pour ce faire, le Collège étudiera la possibilité de création d'une asbl communale "Berchem Loisirs" qui gèrera les activités existantes et en développement (notamment pour les ados 12-18) dans un souci d'amélioration de la qualité. Pour que l'accès aux activités soit abordable pour tous, dans les limites des possibilités budgétaires, le Collège envisagera la mise en place d'un système de « Chèques Loisirs » pour les enfants de 6 à 12 ans afin de leur permettre la pratique d'une activité culturelle ou sportive durant l'année ou la fréquentation d'un stage durant les vacances.

Et parce que la Commune n'organise pas d'enseignement secondaire sur son territoire mais que de nombreux jeunes Berchemois fréquentent les établissements scolaires des environs, le Collège sera attentif à leur offrir un accueil post-scolaire encadré pour les soutenir dans leur scolarité. Des écoles de devoirs communales, subsidiées par l'ONE, pour les enfants de 6 à 12 ans ainsi que pour les jeunes de 12 à 18 ans seront développées.

Le Collège créera un lieu « Jeunesse » centralisé qui sera à la fois un lieu d'orientation de 1ère ligne vers les nombreuses structures déjà existantes de la Commune (centre culturel, cohésion sociale, AMO, ...), un lieu d'information pour les jeunes dans les différents domaines qui les préoccupent, un lieu doté d'un accès informatique/internet afin d'endiguer une certaine fracture numérique, un lieu où les jeunes pourront trouver un accompagnement pour développer des projets, de nouvelles initiatives ou des clubs de jeunes. Après réflexion et analyse, et en fonction des besoins des jeunes Berchemois, ce lieu pourra évoluer en une « Maison de jeunes » dont les objectifs pourront être un espace d'accueil et de rencontre, un espace de loisirs actifs, un espace de participation, un espace d'expression et de développement culturel et un espace ouvert sur le monde, proche et lointain.

Des séances d'information et un kit "Clés pour la majorité" prépareront les jeunes désireux d'acquérir plus d'autonomie à passer le cap de la majorité légale. Cette autonomie sera également soutenue par la formation au sein des administrations locales et des entreprises Berchemoises dans le cadre des projets "Eté Solidaire" et par des formations citoyennes dans le cadre de l'action « Jours Blancs – Jours intelligents » permettant aux jeunes de rentabiliser aux mieux les journées de délibération à la fin des examens.

Des actions de sensibilisation des jeunes seront menées sur des thématiques auxquelles ils sont confrontés. D'une part, pour les jeunes filles au travers d'activités devant leur permettre de s'émanciper et d'assurer leur construction personnelle. D'autre part, à travers la nouvelle opération « 100% tescool » qui prendra le relais

des opérations « Safety Summer » et « Safety Holidays ». Cette nouvelle opération étant toujours organisée en collaboration avec les professionnels de la santé afin de prévenir les risques liés à un usage abusif de l'alcool et la protection des MST. Le Collège soutiendra également l'installation d'un centre de planning familial sur le territoire de la Commune.

Le Collège maintiendra le soutien aux mouvements de jeunesse de la Commune par une aide à la formation des encadrants et par la rénovation/sécurisation des infrastructures. Mais également par l'organisation de contacts plus effectifs entre écoles et mouvements de jeunesse. Les partenariats entre les acteurs publics, le monde de la culture et les organisations de jeunesse seront favorisés afin de mettre des locaux à disposition en période de vacances scolaires ou pendant les week-ends.

Face au constat que le lien entre les générations s'est distendu au profit d'une vision trop individualiste de la société, la Commune souhaite retisser ce lien indispensable à la transmission des savoirs, à l'épanouissement personnel et à la solidarité. Pour ce faire, le Collège propose de **miser sur l'intergénérationnel** pour rapprocher jeunesse et aînés. En effet, faire rencontrer les jeunes en quête de projets et seniors en quête de relations humaines constructives sera un des leitmotifs du Collège pour cette mandature. Une journée annuelle sportive pour les seniors en collaboration avec les clubs locaux et leurs sections de jeunes sera mise en place, la journée « Carrefour des générations » sera maintenue, et les projets et programmes « Eté solidaire », « Egalité des chances », ainsi que toutes les activités intergénérationnelles seront développées et encouragées.

**En matière de Seniors**, le Collège développera le Conseil des Seniors en collaboration avec le CPAS comme lieu de diagnostic des difficultés rencontrées et des réponses à y apporter. La Commune favorisera tous les services à domicile permettant le maintien des Seniors dans leur environnement familial et veillera à l'accès à toutes les activités culturelles et associatives de la Commune. Leur mobilité sera un point d'attention. Une étude sera menée pour encourager la création de « maisons kangourou » ou d'autres types de logements partagés.

**En matière de solidarité, de responsabilité et d'action sociale**, la Commune et le CPAS mettront en œuvre de concert les actions contribuant à renforcer les solidarités interpersonnelles tout en promouvant la responsabilisation et l'émancipation de chacun.

Le CPAS constitue le principal acteur de cette action sociale, qu'il développera en lien et en collaboration avec toutes les associations et les institutions susceptibles



de renforcer ses missions de prévention, d'aide et d'accompagnement de toutes les personnes les plus fragilisées.

Il s'emploiera à contribuer au renforcement de toutes les initiatives susceptibles d'améliorer les déterminants d'une meilleure intégration sociale de ces publics, notamment en matière d'accès aux logements, à l'emploi, à la santé, et à la culture.

Dans cette perspective, le Conseil du CPAS inscrira son action en concertation et en cohérence étroites avec les initiatives développées par le Collège des Bourgmestre et des Echevins. Il poursuivra aussi sa politique d'accompagnement et de collaboration avec la Coordination Sociale de Berchem et l'ensemble des associations qui la composent.

En matière d'aide sociale directe, une attention particulière sera apportée à une gestion efficace des moyens mis en œuvre: le droit à l'aide sera garanti ; le Conseil veillera à inscrire ses interventions dans la perspective d'assurer aux usagers du CPAS les conditions nécessaires à une insertion sociale respectueuse de leur autonomie, tout en veillant à exiger les devoirs nécessaires à cette intégration.

Cette politique se fera notamment par un renforcement des effectifs des services sociaux en vue de traiter et d'encadrer tous les usagers avec le temps et l'attention nécessaires.

Il sera créé aussi un dispositif spécialisé dans l'accompagnement et l'encadrement des personnes en difficulté psychologique et mentale.

La politique sociale de prévention et d'accompagnement sera étendue : des actions de sensibilisation, de formation et d'information seront menées en matière de médiation de dettes et de guidance énergétique.

Elles s'adresseront à tous les usagers du CPAS mais seront aussi menées à l'adresse de tous les usagers, en fonction des besoins révélés par les associations et les acteurs de terrain spécialisés avec qui les collaborations en cette matière seront renforcées.

Un guichet d'information et d'aide, dédié aux personnes en invalidité ou handicapées - ou à leur famille - déjà ouvert en collaboration avec le SPF Intégration verra ses heures d'ouverture élargies.

L'aide urgente sera notamment assurée à travers la distribution des colis alimentaires.

L'épicerie sociale en cours de création viendra compléter cette aide urgente, mais devra être conçue comme un projet visant à permettre à l'utilisateur de meilleures pratiques budgétaires et alimentaires. En outre, elle favorisera la création de liens sociaux et un accompagnement social plus humain des usagers.

**L'accès aux logements** constitue un défi important : le CPAS mettra en œuvre un service dédié à l'aide et l'orientation des personnes en demande urgente de logements. (Aide à l'introduction de dossier auprès des sociétés de logements sociaux). Le service jouera un rôle de Conseil en matière de signature de bail et de médiation de première ligne entre propriétaire et locataire. Il sera particulièrement attentif à prévenir et dénoncer des situations locatives indécentes rencontrées par les assistants sociaux lors de leurs visites à domicile.

Dans le cadre d'une politique locale de logement, le CPAS mettra tout en œuvre pour favoriser la constitution d'une Agence Immobilière Sociale à son initiative ou dans le cadre d'un partenariat.

Pour les personnes qui ont perdu ou qui sont en attente d'obtenir leur couverture sociale, l'emploi et l'insertion professionnelle sont les seules garanties de retrouver/conservé un statut et une dignité. Le CPAS poursuivra ses efforts d'insertion: pour autant que les moyens restent disponibles au plan fédéral, le dispositif « Art 60 » sera poursuivi et augmenté.

Des moyens seront recherchés afin de permettre la mise en place d'une entreprise d'économie sociale visant à accueillir et à former des personnes dont l'accès à l'emploi reste précaire en raison de leur niveau de formation. Ce dispositif intégrera une activité en conformité avec l'environnement et les besoins locaux. Dans cette perspective, le service d'Insertion Socio professionnel (ISP) devra être renforcé. Il devra être attentif à développer les synergies qui seront probablement nécessaires au plan local et régional à la suite du transfert de compétences attendu dans cette matière.

Fort de sa présence au sein du Centre Hospitalier Valida – qu'il a contribué à mettre en place – le CPAS poursuivra une politique active en matière d'accès à la santé afin de garantir à tous les Berchemois un continuum et un accès à des soins de qualité.

De nouvelles offres de soins – réservées aux patients les plus défavorisés - seront analysées avec Valida et la Maison Médicale en matière de médecine généraliste de première ligne et de médecines douces.

Pour renforcer encore le maintien à domicile, l'expérience « Connectar Night » (infirmière de nuit à domicile) devrait être poursuivie dans le cadre du protocole 3. Le Centre de Soins de Jour étudiera par exemple les possibilités d'ouvrir davantage ses places aux patients atteints de la maladie d'Alzheimer.

En lien avec l'action communale en la matière, le CPAS étudiera les possibilités de mettre en place un service de Garde Enfant Malade en développant les conditions d'un réseau de bénévolat ou une reconnaissance du travail assuré par des aidants proches.

Les services d'Aide familiale seront renforcés et l'offre de repas à domicile – déjà assurée 7 jours sur 7 – sera étendue à la création d'un restaurant communautaire au sein de la (nouvelle) maison de repos. Le service de la « Bernavette » sera étendu à 5 jours par semaine dans des plages horaires élargies. Un nouvel arrêt est prévu au Centre de Jour ARCUS.

Le projet de nouvelle Maison de Repos deviendra une réalité : l'ouverture de 120 lits dans une infrastructure moderne est prévue en 2014. Les financements sont assurés par une enveloppe de subside couvrant +/- 60 % du coût total. L'institution gardera son caractère public, gage d'une gestion rigoureuse, d'un accueil pour tous dans des conditions optimales et d'un environnement de haute qualité.

**En matière d'emploi, d'économie et de commerce**, la Commune n'a, au regard de sa sociologie urbaine, pas vocation d'être un lieu d'accueil de grandes entreprises. Le Collège veut toutefois rester attentif à l'accueil des Très Petites Entreprises (TPE) et des Petites et Moyennes Entreprises (PME) dans le tissu urbain afin de garder et de créer de l'emploi dans la Commune et en Région bruxelloise. La Commune portera à ce sujet une attention particulière aux commerces de quartier et au développement du pôle commercial de la place Schweitzer, de la Chaussée de Gand et de la place de la Gare.

Dans ce cadre, La Commune a entamé en ce début 2013 un partenariat avec « Atrium » pour dynamiser le commerce local et étendre une offre de qualité. En matière de développement des commerces, un nouveau site internet et un guide commercial qui sera édité tous les ans permettront de promouvoir les commerces locaux. **Le commerce de proximité a un rôle économique, social et de mobilité.** Ce commerce de proximité peut retrouver un nouvel élan grâce à un espace public de qualité et une gestion du stationnement.

Nous veillerons, dans ce cadre, à revitaliser la chaussée de Gand par de nouvelles occupations commerciales à valeur ajoutée et par des initiatives d'embellissement de ses abords. Pour associer les commerçants à ce renouveau, nous voulons recréer une ASBL commerçante berchemoise dynamique, créer un nouveau site internet et inviter nos concitoyens à faire confiance à leurs commerçants locaux.

Nous veillerons à l'installation de zones de livraison à horaire adapté dans les pôles commerciaux centraux et de quartiers et à valoriser les possibilités de parking autour de nos pôles commerciaux par une signalisation claire avec des zones de stationnement limité à 1h pour faciliter la rotation des chalands.

Un nouveau système de « télépolice » sera proposé aux commerçants en collaboration avec la police zonale. Enfin, notre marché vespéral du vendredi devra être amélioré quant à la diversité et à la qualité de l'offre.

Le Collège veillera à lancer, via la Région, dans le quartier de la gare un lieu réservé aux « starters ». Il organisera des bourses pour l'emploi en collaboration avec Actiris, sera attentif à l'accompagnement des jeunes et des handicapés dans leur recherche d'emploi et poursuivra le dispositif de « Mentorat » pour aider la création de nouvelle PME.

**En matière de culture et de loisirs**, les deux centres culturels, les bibliothèques et les académies sont des lieux de culture et d'éducation permanente indispensables à l'épanouissement personnel mais aussi à la vie communautaire et au partage des valeurs. Le Collège soutiendra les actions de ces institutions en vue d'y attirer le plus large public possible à la rencontre de la culture sous toutes ses formes.

Les subsides de fonctionnement de la culture seront augmentés graduellement en fonction des disponibilités budgétaires, pour permettre l'accessibilité de nouveaux publics et des jeunes en particulier. En matière d'infrastructure, la Commune complètera, avec subsides, les installations et l'équipement du CC Le Fourquet pour qu'il puisse faire face à ces missions. Une nouvelle bibliothèque francophone moderne et intégrée dans le cœur de la Commune sera construite et fera la place à de nouveaux locaux dédiés à l'enseignement.

Dans une optique de l'accès à la Culture pour tous, la Commune favorisera la découverte des spectacles de l'autre communauté linguistique. Le Réseau d'Echange de Savoirs ainsi que toutes les activités permettant l'accès à la culture pour les personnes isolées seront maintenus et développés.

Le Collège encouragera la création d'un Festival de Spectacles pour enfants. Un

soutien particulier sera donné aux événements culturels dont le rayonnement dépasse les limites de la Commune. Citons entre autres le Visueel Festival Visuel, le festival Emergence ou encore le Festival Sax.

Les trois grands acteurs culturels que sont les Centres Culturels, les Académies et les Bibliothèques seront soutenus dans le cadre du concept « Symbiose 1082 »

Le Collège aura une volonté de rapprocher les académies des écoles fondamentales en permettant, par des activités musicales de qualité, de révéler les talents des enfants et de leur donner le goût de la musique et des arts de la parole.

Le Collège favorisera également la multiculturalité culturelle par l'organisation d'événements où des communautés actives dans une commune ont la possibilité, ensemble, de présenter leurs coutumes, traditions, folklores, gastronomie.

En ce qui concerne les activités culturelles, le Collège améliorera la visibilité des centres culturels par le biais des organes communaux de communication. Des activités diversifiées seront encouragées afin d'attirer un public toujours plus large et il sera demandé, via le contrat-programme, le développement des activités spécifiquement dédiées aux familles, enfants et adolescents mais aussi une présence dans les quartiers et auprès des jeunes en projet. Nous veillerons à favoriser l'accessibilité et la participation à la culture pour tous.

La bibliothèque développera ses efforts pour assurer une grande diffusion de la lecture publique et tentera d'élargir ses services à la population notamment dans le cadre d'un meilleur accès à la langue française et néerlandaise pour les populations d'origines étrangères.

Le CPAS initiera des collaborations avec les Centres Culturels et les Bibliothèques afin de permettre un accès le plus large possible aux publics défavorisés, et plus particulièrement pour les enfants. Sur ce plan, le dispositif « art.27 » sera activé.

Nous considérons que la culture est un outil indispensable à la qualité de vie des personnes et à leur capacité de tisser le lien social, mais donne aussi l'opportunité de s'élever intellectuellement.

**Le sport**, tout comme la culture est un haut vecteur d'intégration sociale, d'éducation au fair-play. Il est aussi à la fois un outil de socialisation et de promotion de la santé. Le Collège veillera à offrir aux Berchemois une palette de

disciplines sportives diversifiée tout en garantissant une offre de sport accessible aux familles. Les aspects « santé » de cette pratique sportive seront abordés à travers le partenariat que la Commune développera avec Valida. Le Collège veillera à l'accès des plus démunis aux activités sportives et favorisera l'accès aux piscines des Communes voisines pour les écoles fondamentales en subsidiant une partie du prix d'entrée si nécessaire.

Le Collège introduira également les « chèques-sports » aux jeunes enfants des parents les plus démunis afin de leur faire bénéficier d'une aide en vue de l'accès aux différents clubs reconnus.

Il favorisera aussi la pratique sportive des personnes handicapées et des clubs « handisport » via notamment la pratique de tarifs préférentiels. La Commune organisera une journée sportive inter-écoles et des manifestations permettant d'encourager les pratiques du sport telles que la Remise des Mérites Sportifs, le Jogging de la paix, la Journée des écoles, la journée « portes ouvertes salles des sports », la journée « sports seniors » et des tournois communaux.

Moyennant subsides nous souhaitons améliorer les installations actuelles (économie d'énergie, rénovation des sanitaires, rénovation du terrain de football synthétique n° 2, rationalisation de l'éclairage des terrains extérieurs, subsides pour l'achat de matériel sportif octroyés par l'ADEPS).

Nous souhaitons créer un atelier « clés pour la forme » pour les enfants de moins de 12 ans où le sport et la diététique seraient étroitement liés. Nous voulons soutenir l'organisation de stages linguistiques et sportifs durant les congés scolaires et de mi-temps pédagogiques sportifs.

La promotion du sport se fera au travers du guide « Berchem-Sport ». Le Collège soutiendra nos clubs organisant des manifestations sportives nationales, voire internationales, par des aides logistiques. Des conférences dont les thèmes sont « le sport et la santé » (la diététique, le geste qui sauve) et « l'éthique et le sport » seront organisées.

**La Commune investira également dans ses infrastructures sportives** et marquera son intérêt pour l'acquisition du site de la Banque Nationale pour en faire un haut lieu communal de la pratique sportive, à l'instar du complexe sportif. Les moyens budgétaires de la commune étant limités, nous avons fait appel aux subsides régionaux pour réaliser cet objectif pour autant que cet achat soit abordable.

En matière d'animation locale, le Comité Officiel des Fêtes verra ses moyens maintenus pour assurer le programme des festivités et favoriser l'organisation de manifestations de haut niveau en collaboration étroite avec tous les acteurs locaux. Une attention sera portée aux fêtes de quartiers et aux initiatives des comités de quartier. Les illuminations festives seront également étendues aux quartiers. Les aspects folkloriques locaux et nationaux seront mis à l'honneur. Une attention particulière sera apportée à la qualité de notre marché annuel et de celui du vendredi en y favorisant les produits de qualité.

**En matière de travaux publics**, le Collège assurera un suivi permanent pour la suite des aménagements prévus par la Région sur la chaussée de Gand vers la gare de Berchem ainsi que l'aménagement de la place de la gare afin de garantir la sécurité de tous et la qualité de ces travaux. La chaussée de Gand devra ainsi pouvoir retrouver son attractivité commerciale et devenir, dans la continuité de la place Schweitzer, un pôle économique et un lieu de vie attractif pour tous.

Dans la continuité du Plan Communal de Mobilité et en harmonie avec le Plan Communal de Développement, que nous prendrons le temps d'actualiser, le Collège veillera à implémenter dans les quartiers les petits aménagements nécessaires à une mobilité plus sécurisée au profit des usagers les plus faibles.

Le parc des plaines de jeux communales sera étendu à la place de l'Initiative où une plaine de jeux pour les plus petits et un terrain de basket pour les plus grands seront construits. D'autres lieux seront également étudiés pour combiner plaines de jeux et terrains de sport de quartier. Pour garder une qualité de ces espaces de rencontre, le Collège adoptera un plan pluriannuel d'entretien des plaines de jeux existantes.

La Commune continuera à investir graduellement dans la rénovation des espaces publics, de l'éclairage public, des voiries et des trottoirs qui sont facteurs de sécurité et de bien-être. Le quartier Potaerde/Chats et le quartier Ruelens feront partie du programme de renouvellement ainsi que le dernier tronçon de la rue de Grand-Bigard.

Toujours en matière de travaux publics, le Collège analysera concrètement toutes les initiatives pour répondre aux problèmes d'inondation récurrents lors de phénomènes climatiques importants. Nous accompagnerons activement la construction par notre intercommunale d'un bassin d'orage de 8.000 m<sup>3</sup> sous l'avenue du Hunderenveld et celle d'un autre bassin d'orage dans le quartier de la rue de Dilbeek.

**En matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire**, la Commune continuera à gérer son territoire sur base du Plan Communal de Développement, qui sera mis à jour, avec la garantie d'un équilibre urbanistique en articulation avec les règlements d'urbanisme régionaux. Une attention particulière sera également donnée à la rédaction d'un règlement communal d'urbanisme pour garantir l'adéquation avec le caractère vert si particulier à la Commune. Cela permettra, entre autres, d'éviter une densification trop importante du bâti et du logement qui mettrait en péril l'équilibre ville/nature préservé jusqu'ici et de réguler au niveau communal les pratiques urbanistiques.

**En matière de logement**, et parce que ce droit est une composante fondamentale dans la vie de chacun pour se trouver une place dans notre société, le Collège facilitera l'accès aux formes alternatives de financement et d'accès à la propriété en collaboration avec les notaires et professionnels du secteur. La Commune privilégiera, sur les terrains communaux à bâtir, des formules permettant un accès plus facile au logement moyen pour les jeunes ménages. A ce sujet, elle maintiendra la mesure fiscale du remboursement des centimes additionnels au précompte immobilier. Elle multipliera également les initiatives de développement de nouveaux modèles de logements partagés avec les partenaires existants.

**En termes de mobilité**, et parce que la Commune doit pouvoir servir d'exemple, elle promouvra toutes les formes de mobilité alternatives telles que l'éco-mobilité, la desserte en transport en commun en collaboration avec la STIB, les voitures partagées, les stations Villo !, le co-voiturage ou encore le placement systématique de racks vélos aux endroits stratégiques de la Commune. La place de la gare deviendra à ce sujet un haut lieu d'échange multimodal.

Pour soutenir les commerçants, le Collège favorisera par tous les moyens l'accès aux commerces locaux par la création de zones de livraisons en suffisance.

Dans cette optique, la Commune sera aussi attentive à intégrer l'Agence de stationnement, tout en restant maître de notre plan de stationnement pour réguler le parking au profit des habitants de la Commune.

Le Collège aura une attention particulière à la mobilité des Personnes à Mobilité Réduite et se servira du rapport commandé au bureau d'étude du BRAT à ce sujet pour réaliser dans la mesure du possible les propositions d'amélioration en voirie et sur les trottoirs. Ces recommandations seront d'office intégrées dans tous nouveaux projets.



En matière d'environnement et de développement durable, les **Agenda 21** adoptés par la Commune et le CPAS serviront de ligne de conduite pour les 6 prochaines années. Parce que la Commune doit investir dans le développement durable, le Collège mettra tous les moyens en œuvre pour obtenir le label éco-dynamique, promouvra en symbiose avec les citoyens l'alimentation saine et durable, l'éco-mobilité et augmentera la coordination entre le volet demandeur d'emploi berchemois et les pourvoyeurs d'emplois locaux.

La Commune continuera la poursuite de la politique de fleurissement et de plantations. Un plan d'amélioration et d'investissement pluriannuel sera mis en place à ce sujet. En collaboration avec les citoyens, la Commune créera des « Quartiers verts » en partenariat entre la Commune et les habitants des quartiers intéressés.

En matière de **propreté publique**, la promotion du tri sélectif et du recyclage des déchets par le biais des campagnes de ramassage et d'information et des contrôles fréquents seront organisés, notamment en mettant l'accent sur le respect de l'espace public par les citoyens. Nous privilégierons les poubelles sélectives enterrées pour le verre. Des campagnes de prévention particulières à la propreté canine et à l'utilisation appropriée des canisites seront régulièrement menées.

Un plan de déploiement de nouvelles poubelles publiques sur le territoire de la Commune sera établi. Le balayage du centre de la Commune le week-end et le service de garde 24h/24 sera maintenu. Le Collège renforcera également la lutte contre les tags et les dégradations de l'espace public. Les taxes et primes pour la protection des espaces privés seront maintenues.

Le Collège sera particulièrement attentif au respect à l'application et au respect du Règlement Général de Police, à sa diffusion et au suivi des sanctions éventuelles.

Le Collège veillera également à **assurer l'exercice d'une bonne gouvernance** au service de chacun. La bonne gouvernance, c'est l'exercice éthique des compétences communales. Le Collège veillera à ce que cette éthique reste transversale dans la gestion communale quotidienne. Le respect des lois et des règlements, l'objectivité des décisions, le recrutement impartial, la gestion financière transparente et dynamique en sont les éléments. Une **information** complète, accessible et rapide à l'ensemble des citoyens est aussi un gage de transparence et de démocratie.

En ce qui concerne le recrutement et la gestion du personnel, le Collège procédera à un recrutement objectif basé sur les compétences et les qualifications techniques et administratives requises. Une politique de nomination sera menée pour staturiser graduellement les membres de l'administration. La Collège se fixera également l'objectif d'atteindre les 3% de personnel porteur de handicap au sein de l'administration communale et du CPAS. A défaut, la Commune pourra aussi atteindre ce pourcentage en confiant des marchés avec clause réservataire aux Entreprises de Travail Adapté (ETA).

En ce qui concerne le contact avec le citoyen, la dématérialisation de documents répondra, en plus des objectifs financiers et de l'Agenda 21, à l'accessibilité pour les citoyens de demander des documents officiels par voie électronique, notamment en développant le principe des guichets électroniques. Un projet pilote d'ouverture des guichets un samedi matin par mois sera tenté pour favoriser l'accessibilité à l'Administration communale.

Le Collège dynamisera l'action de la Maison de la participation pour en faire un véritable lieu d'information et d'échange citoyen et de soutien aux initiatives de quartier, notamment via la réactivation du CEQV par l'organisation de réunions régulières, par la remotivation des comités de quartier et l'invitation à la création de comités là où il n'y en a pas encore. Dans cette optique, la Commune doit être un espace de dialogue, de participation et de citoyenneté. La démocratie participative enrichit le fonctionnement communal et aide à la prise de décision publique grâce à l'apport « citoyen » de chacun à la vie de la Cité.

En matière d'information, le Collège augmentera le nombre de Berchem News de 5 à 6 parutions par an et veillera à y insérer des pages thématiques régulières ainsi que sur la mise en valeur d'initiatives berchemoises. La politique d'information de proximité via les infos quartiers sera poursuivie. L'information sera également assurée via le site internet, qui se verra modernisé tant sur la forme que le fond. La vitesse de diffusion de l'information sera également améliorée par l'utilisation de nouvelles techniques en téléphonie et informatique (réseaux sociaux par exemple).

Le Collège portera également une attention particulière à l'amélioration du relais vers les citoyens pour ce qui concerne les Conseils communaux et les Conseils de zone.

En matière informatique, la Commune de Berchem-Sainte-Agathe continuera à se doter des moyens nécessaires pour assurer un service optimal à la population. Le Collège veillera à remplacer le parc informatique vieillissant de l'Administration

communale et du CPAS afin d'assurer la compatibilité avec les nouveaux programmes informatiques en permettant aux employés communaux et du CPAS d'offrir le meilleur service possible à la population.

Une analyse de l'optimisation de l'usage de l'Espace Public Numérique de la Bibliothèque sera réalisée pour améliorer l'accès aux citoyens à ces technologies.

En ce qui concerne **la gestion financière**, le Collège continuera à gérer en bon père de famille les finances communales. Ceci concerne également le CPAS, la zone de police, les ASBL et les intercommunales dont les budgets dépendent de financements publics.

**L'équilibre financier sera l'objectif premier** et un plan pluriannuel d'investissements a été établi afin de programmer nos efforts financiers dans le temps. En matière de recettes, le Collège veillera au maintien des taux actuels des centimes additionnels à l'Impôt des Personnes Physiques et au Précompte Immobilier et gardera un niveau de taxation et de redevance juste tout en organisant efficacement la perception des taxes décidées par la conseil communal.

Dans cet esprit, les efforts en matière de **gestion active de la dette** seront poursuivis et tout nouvel investissement sera évalué en fonction de sa charge financière future et en veillant à ce que celui-ci réponde aux besoins de la collectivité.

En matière de dette, la commune rembourse annuellement environ 2.400.000 € de capital pour ses emprunts contractés par le passé. Suite aux nombreux investissements, l'endettement de la commune étant relativement élevé par rapport aux autres communes de la région, le Collège veut tendre vers une réduction de cet endettement. Un effort raisonnable serait donc d'emprunter au maximum 95% du capital remboursé annuellement, soit 2.280.000€ par exercice, ou 13.680.000€ pour la mandature. En tenant compte du programme proposé pour 2013, il restera une capacité d'emprunt d'environ 8.000.000€ pour le reste de la mandature.

En matière d'investissement, le Collège propose de retenir plusieurs projets pour l'exercice 2013 tels que la rénovation de l'ancien commissariat de la rue Hubert Blauwet pour un budget de 700.000€ dont 200.000€ de subsides, la construction de l'école sur l'avenue Hunderenveld (5.500.000€ dont 2.200.000€ de subside), le parvis de l'église (700.000€) ou encore l'asphaltage de plusieurs rues (150.000€) pour ne citer qu'eux. Au total, pour l'année 2013, ce sont approximativement 9.000.000€ d'investissements qui seront engagés.

Pour ce qui concerne les années futures, le Collège propose déjà de retenir plusieurs projets essentiels dont la rue de Grand-Bigard (1.800.000€) qui sera rénovée dans la foulée de la construction du bassin d'orage, la phase 2 du centre culturel du Fourquet (800.000€), les aménagements et le mobilier pour la nouvelle école (500.000€) ou encore la plaine de jeux de la place de l'Initiative (350.000€ dont 50.000€ de subsides).

Dans cette volonté de gestion saine, la Commune poursuivra et développera sa politique de recherche systématique de subsides. Toutes les possibilités de partenariats public/public ou public/privé (PPP) seront envisagées si celles-ci permettent d'accroître la qualité du service fourni à la population ou d'en conserver une qualité identique pour un moindre coût. A titre d'exemple, rappelons le cas de Valida qui est aujourd'hui une réussite ou bien le marché public énergétique conjoint par les cinq communes, les cinq CPAS et la zone de police qui a fait baisser notre note énergétique de 20%.

Voici, Mesdames, Messieurs, le programme ambitieux mais réaliste qu'il a été convenu de mettre en œuvre pour la majorité actuelle pendant cette législature. Nous ne perdons pas de vue nos engagements dans le cadre de l'Agenda 21 et des priorités déterminées en fin de législature précédente tant pour les politiques communales que pour le fonctionnement interne de nos administrations.

Sachant qu'une collectivité comme la nôtre doit aussi pouvoir s'adapter aux circonstances et aux évolutions, nous serons évidemment vigilants par rapport à toutes les opportunités qui se présenteront.

Ce qui nous semble essentiel c'est de préserver et d'améliorer la qualité de vie de tous les habitants, de faire en sorte que les différences culturelles deviennent des atouts, que chacun puisse acquérir et enrichir ses connaissances de nos langues nationales et que nos concitoyens participent avec nous à un développement durable et créateur d'espoir pour les nouvelles générations. Apporter une « valeur humaine ajoutée » à notre gestion est donc le leitmotiv de cette note de politique générale.

Je vous remercie de votre attention.

